

# Enduro pédestre des sables 2018 : règlement

## Organisation

L'association « enduro pédestre des sables » organise sa 37ème course annuelle les samedi 25 et dimanche 26 Août.

L'épreuve est ouverte à tout concurrent, homme ou femme, titulaire d'une licence de la fédération française d'athlétisme ( athlé compétition, athlé entreprise ou athlé running ), de la fédération française de course d'orientation ou de la fédération française de pentathlon moderne.

En l'absence d'une de ces licences sportives, le concurrent s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

Ce certificat ne concerne pas la crazy night ni l'épreuve de marche.

Toutes les épreuves se déroulent à allure libre sur 1, 2 ou 3 km pour les enfants, 7 ou 14 km pour adultes nés avant 2000.

Les inscriptions aux différentes courses sont conditionnées par l'âge :

**Course 1 km éveil athlétisme**, enfants nés en 2009 et après

**Course 2 km poussins**, enfants nés en 2007 et 2008

**Course 3 km** benjamins, enfants nés en 2005 et 2006  
minimes, enfants nés 2003 et 2004  
cadets, enfants nés en 2001 et 2002

**Courses 7 et 14 km**, y compris le challenge entreprises  
**juniors**, adultes nés en 1999 et 2000  
**seniors**, adultes nés de 1979 à 1998  
**MA1**, adultes nés de 1969 à 1978  
**MA2**, adultes nés de 1959 à 1968  
**MA3**, adultes nés de 1949 à 1958  
**MA4**, adultes nés en 1948 et avant

**Course nocturne et marche de 7 km**, ouvertes à tous sans catégorie d'âge (à partir de 5 ans) et sans classement

Tous les concurrents sont priés de prendre connaissance du parcours avant la course. Aucune réclamation ne sera recevable en cas d'erreur du participant.

## Tarifs et inscriptions

Courses enfants : 5€

Courses adultes ou nocturne : 10€ ( places limitées pour la nocturne )

Marche : 7€

Pack courses , 7 ou 14 km + nocturne : 16€

Challenge entreprises : 10€ par coureur ( 5 coureurs max. , inscriptions avant le 24 Août)

**\* Inscriptions sur le site de l'enduro des sables [www.endurodessables.com](http://www.endurodessables.com) jusqu'au Vendredi 24 Août 22h**

**Frais d'inscription en ligne : 0,70€ par enfant et pour la marche, 1,00€ par adulte et nocturne**

A partir du Samedi 25, les inscriptions et le retrait des dossards auront lieu à l'espace culturel de Coutainville.

Les tarifs passeront à 6€ pour les enfants, 15€ pour les courses adultes, 10€ pour la marche, 25€ pour le pack

### **Récompenses**

Podium pour toutes les courses, hors marche et nocturne

Si l'un des organisateurs constate une quelconque entorse au règlement ( non respect du parcours, de sa catégorie...), le coureur sera automatiquement disqualifié sans compensation.

### **Respect de l'environnement**

Cette course nature est organisée dans le respect et la protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adapter son comportement à ces règles et de ne pas jeter ses déchets sur le parcours.

### **Sécurité**

La sécurité de l'épreuve est assurée par 2 médecins généralistes, un infirmier urgentiste et par une équipe de la croix rouge.

Les coureurs en mauvaise condition apparente pourront être retirés de la compétition par les organisateurs, sans compensation.

### **Signalisation**

Rubalise et fléchage du parcours, signalisation tous les kilomètres .

### **Ravitaillement, éponges**

Ravitaillement en eau à l'école de voile, à la cale des moulières et à l'arrivée.

Eponges et douches à la pointe d'Agon.

### **Assurances**

Organisateurs et bénévoles sont couverts par une police souscrite auprès du groupe AXA.

Les licenciés bénéficient des garanties associées à leur licence.

Il incombe aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance personnelle.

## **Autorisation parentale**

Les responsables légaux des participants mineurs devront fournir une autorisation parentale pour la participation à la course (les courses) à laquelle (lesquelles) les enfants seront inscrits. De même, ce présent règlement et la décharge qui suit, sont à valider par ces mêmes personnes.

## **Dossards et puces**

Chaque engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué à ou par ce tiers pendant l'épreuve .

Toute personne participant à la course avec un dossard qui ne serait pas le sien sera disqualifiée.

Le titulaire de l'inscription reste responsable dans tous les cas.

Il est impératif que le dossard soit parfaitement lisible pendant la durée du parcours ;

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non respect de ces points de règlement.

Les concurrents s'engagent à restituer les puces de chronométrage avant leur sortie du sas d'arrivée .

**\* Le non respect du règlement entraîne la disqualification du coureur**

## **Utilisation d'image**

« J'autorise les organisateurs de l'enduro pédestre des sables ainsi que leurs partenaires à utiliser photographies statiques, vidéos, enregistrements dans lesquels je pourrais apparaître, à des fins promotionnelles légitimes, respectueuses de ma personne et de mon intégrité, sans limite de temps et sans contrepartie. »

## **Décharge pour la course nocturne.**

***Cette section ne concerne que les coureurs de la course nocturne du 25 août à Agon-Coutainville (50). Elle s'ajoute au règlement ci-dessus ; elle ne le remplace pas, elle le complète.***

En contrepartie de mon engagement à la course nocturne référencée ci-dessus, je reconnais, et conviens que :

**1.** Les risques m'en sont connus. Ce peuvent être : entorses, hypertension, fractures, lésions dues à la chaleur ou au froid, paralysie permanente et/ou décès. La course comporte des obstacles et se dispute sur le promenoir de la digue (sol bitumé, rochers non sécurisés). Bien que les règles, l'équipement spécifique, la discipline personnelle permettent de réduire le

danger, j'admets que le risque zéro n'existe pas. L'association s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser au maximum les animations et le parcours mais elle se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

**2.** J'assume en connaissance de cause et librement tous les risques connus et aléatoires qui pourraient survenir, qu'ils découlent de l'organisation ou d'un tiers, et j'assume l'entière responsabilité de ma participation.

**3.** J'accepte de me conformer aux conditions énoncées et coutumières de ce genre de manifestation. Si je remarquais un danger inhabituel et/ou significatif lors de ma présence ou participation, j'annulerais ma participation et communiquerais ce risque à tout agent organisateur rencontré.

**4.** En m'inscrivant à cette course, mes ayants droit, représentants personnels et/ou mes proches et moi-même, exonérons, libérons et déchargeons de toute responsabilité et pour toujours, les organisateurs : nous ne poursuivons pas l'association « Enduro Pédestre des Sables », le Président, les bénévoles, les dirigeants, représentants, fonctionnaires, et/ou ayants droit, ainsi que les sous-traitants, organismes parrains, commanditaires, annonceurs, les propriétaires et bailleurs de locaux et structures utilisés pour mener à bien l'événement (collectivement appelés les «renonciataires»), en cas de blessure, invalidité, décès, en cas de perte ou dommages aux personnes comme aux biens.

En outre, je m'engage à indemniser, défendre et décharger les organisateurs contre toute perte, ou dommage résultant de ma participation aux activités et événements organisés et parrainés par l'association « Enduro pédestre des Sables » ou autres, liés à cette association.

**5.** J'atteste et certifie que je suis exempt de maladies, blessures ou handicaps incompatibles avec ma participation aux activités associées à la course, que je suis en bonne condition physique et suffisamment entraîné pour y participer, mon adhésion étant délibérée.

**6.** Je consens à ce que l'on m'administre des soins d'urgence et tout traitement médical nécessité par une blessure ou un malaise. Je libère les intervenants de toute responsabilité ou réclamation découlant d'un traitement médical opéré et les exonère des indemnités subséquentes.

**7.** Les organisateurs se réservent le droit absolu, de reporter, d'annuler ou de modifier l'événement en raison de conditions météorologiques défavorables ou autres facteurs indépendants de leur volonté, qui pourraient affecter la santé et/ou la sécurité des participants.

**Après lecture du présent règlement, en parfaite intelligence de son contenu, j'accepte et signe sans réserves et sans contrainte, les conditions inhérentes à ma participation à la course nocturne de l'Enduro pédestre des Sables » d'Agon-Coutainville, édition 2018.**